

FRAIS DE SCOLARITÉ : MODALITÉS 4A Primo-entrant

▲ **Remarque importante** : Merci de lire attentivement ces **modalités de paiement**. Une bonne compréhension et application de ces consignes permet d'éviter les erreurs et de faciliter le traitement de votre dossier.

Le statut de ESCOM (Association loi 1901 à but non lucratif) et son autonomie, notamment financière, impliquent l'émission de frais de scolarité, afin d'assurer un cadre et une formation de qualité, certifiée CTI depuis 60 ans.

Le présent document décrit les modalités pratiques de traitement administratif de cette contribution.

1) PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les frais de scolarité couvrent les modalités pédagogiques. Ils sont identiques pour les boursiers et les non boursiers.

D'autres frais sont à budgéter, tels que : le logement, les déplacements, les séjours à l'étranger, etc.

Les frais de scolarité pour 2026-2027 sont les suivants :

- Cycle ingénieur 4A : 7750€ l'année

Le montant indiqué peut varier d'une année sur l'autre

2) MODALITÉS DE RÉGLEMENT

Les acomptes versés, **obligatoires** pour la préinscription ou réinscription, sont à déduire du montant des frais de scolarité.

Différentes formules sont proposées. A défaut de choix, le paiement en une fois sera appliqué.

Aucun paiement *en espèce* ne pourra être accepté.

Les paiements fractionnés doivent inclure, à la première fraction, les *frais de dossier correspondants*.

Le versement de l'acompte conditionnera l'obtention de l'attestation de préinscription. Pour les étudiants de *nationalité hors-UE*, celle-ci est nécessaire pour une demande de visa.

Pour les *étudiants étrangers* : les montants non pris en charge par des organismes financeurs éventuels (p.ex. Campus France) doivent être réglés en maximum quatre fractions

- **Acompte (non remboursable) :**

- ✓ 1000€, en une fois, à verser impérativement avant le 15/07 uniquement par chèque ou virement.
Pour les étudiants hors U.E : En cas de refus de visa, dûment justifié et documenté avant le 30/9, l'acompte est remboursé, après déduction des frais de logement.

- **Par virement (acompte déduit) :**

En une fois : 100 % avant le 10/10,
En 4 fois : 25 % plus 100€ de frais de dossier au 1^{er} virement (le 10/10 – 10/11 – 10/12 – 10/01)

IBAN (International Bank Account Number) : FR76 3000 3031 9200 0508 0540 081	BIC (Bank Identifier Code) : SOGEFRPP
--	---

- **Par prélèvement (acompte déduit) :**

En une fois : 100 % avant le 10/10,
En 4 fois : 25 % plus 100€ de frais de dossier au 1^{er} prélèvement. (le 10/10 – 10/11 – 10/12 – 10/01)

*IMPORTANT : Joindre le Mandat d'autorisation de prélèvements SEPA, rempli et signé, accompagné de RIB ou RIP.
A défaut de choix, le prélèvement en une fois sera appliqué.*

- **Par chèque (acompte déduit) :**

En une fois : 100 % avant le 10/10,
En 2 fois : 50 % plus 100 € de frais de dossier le 10/10, et 50 % le 10/12.
Tous les chèques devront être remis à l'inscription en précisant au dos les dates d'encaissement.

3) DOCUMENTS À RETOURNER :

Pour valider votre inscription merci de nous retourner avant le 15/07 les documents suivants :

- Un exemplaire complet du présent document, dûment renseigné et signé par l'étudiant(e) et ses parents ou son représentant légal,
- Selon votre choix :
 - Le/s chèque/s à l'ordre de ESCOM (avec le nom, prénom et promo de l'élève inscrit au dos, ainsi que les dates d'encaissements),
- ou :**
 - Le Mandat de Prélèvement SEPA, complété et signé, accompagné de Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou postal (RIP)

Par mail (de préférence) à: inscription@escom.fr

Ou Par courrier : ESCOM - Service Inscriptions, 1 Allée du Réseau J.M Buckmaster, F-60200 Compiègne

→ En cas de dossier incomplet, l'inscription ne pourra être validée.

4) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- 4.1 Abandon d'études :** Dans les conditions prévues par le règlement des études de l'école et hors motif grave, tout semestre académique commencé est du (soit 50% des frais de scolarité de l'année concernée), l'établissement ayant pris des dispositions non réversibles pour former et accompagner l'étudiant.
- 4.2 CVEC :** Afin de valider votre inscription à ESCOM, vous devez fournir une attestation d'acquittement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) que vous pourrez obtenir sur <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>. Tous les élèves reçoivent une attestation, même en cas d'exonération pour les boursiers. L'attestation est à envoyer à inscription@escom.fr
- 4.3 Carte d'étudiant :** En cas de perte ou de vol, elle pourra être renouvelée moyennant une participation financière de **10€**.

5) À NOTER

- 5.1 - Assurances :** L'école a négocié auprès de AXA un bouquet d'assurances *RC et assistance internationale*, qui couvrent tous ses étudiants sans frais supplémentaires.
- 5.2 - Non-paiement des frais de scolarité :** le défaut de paiement des frais de scolarité pourrait conduire à une interdiction de l'accès aux enseignements, à la non signature de convention de stage le cas échéant et, de fait, à la non obtention du diplôme, sans possibilité de remboursement des sommes déjà versées.
- 5.3 - Rejet de paiement :** Tout rejet de paiement entraînera des frais bancaires qui seront répercutés sur le montant des frais de scolarité.
- 5.4 Masters ou parcours dans un autre établissement (France ou International) :** Certains établissements d'accueil peuvent demander des frais supplémentaires, outre ceux dus à ESCOM. Dans ce cas, ESCOM ne pourra être tenue responsable de ces frais.
- 5.5 - Rattrapages :** A partir du 3^e examen de la même matière, les frais sont de 200 € par examen de rattrapage. Le montant total correspondant est à régler avant le début de l'examen de rattrapage.
- 5.6 - Redoublement :** Les frais de scolarité sont les suivants => - **5 000€** Pour un semestre - Ces frais sont à régler impérativement avant le 10/10 pour le premier redoublement du 1^{er} semestre ou avant le 10/01 pour le redoublement du second (année).
- **tarif en cours** pour l'année complète avec les mêmes conditions
- 5.7 - Défaut de stage :** Pour tout défaut de stage, non validé hors raisons graves et justifiées (ex : santé), une réinscription à l'école sera exigée pour un coût de 2500€, à régler impérativement avant le 10 octobre de l'année concernée

PARTIE A REMPLIR :

MODES DE PAIEMENT ET MONTANTS							
☐ PRELEVEMENT		☐ VIREMENT		☐ CHEQUE			
☐ 1X				☐ 1X			
☐ 4X (+100€)				☐ 2X (+100€)			
ANNÉE	MONTANT ANNUEL	1 ECHEANCE	Dates	2 ECHEANCES	Dates	4 ECHEANCES	Dates
4A	7 750,00 €	6 750,00 €	10-oct.	3 475,00 €	10-oct.	1 787,50 €	10-oct
				3 375,00 €	10-déc.	1 687,50 €	10-nov
AVANCE	1 000,00 €					1 687,50 €	10-déc
Avant le : 15/07						1 687,50 €	10-janv

Ces montants s'appliquent sous réserve du paiement de l'acompte avant le 15/07 (obligatoire pour valider l'inscription)

En cas de retard de paiement, et conformément à l'article 53 de la loi NRE n°2001-420 du 15/05/01, des pénalités à hauteur de 1,5 fois le taux légal en vigueur et des frais de recouvrement de 40€ seront exigibles.

ATTENTION :

Les relances pourront être effectuées par lettre recommandée dématérialisée avec accusé de réception, via le service AR24 de La Poste. Si vous refusez ce mode d'envoi, merci de cocher la case ci-dessous :

☐ Je m'oppose à l'envoi de lettres recommandées dématérialisées utilisant mon adresse e-mail.

Pour toutes questions ou difficultés, merci de contacter par anticipation : inscription@escom.fr, Madame LESCUREUX tél. 03 44 23 88 16, afin qu'une solution adaptée puisse éventuellement être étudiée.

« Nous reconnaissons avoir pris connaissance de ce document et en avoir gardé un exemplaire »

ÉTUDIANT :	PARENT ou REPRÉSENTANT LÉGAL :
NOM et Prénom : Téléphone : E-mail :	NOM et Prénom : Téléphone : E-mail :
J'autorise l'école à informer les personnes suivantes en cas d'urgence me concernant: (difficultés ou mal-être graves, malaise, hospitalisation, accident, décès...)	<u>A remplir si différent des parents ou représentant légal :</u> NOM et Prénom : Téléphone : E-mail :
Date et signature de l'étudiant : <u>(Précédée de la mention « lu et approuvé »)</u>	Date et signature des parents ou représentant légal <u>(Précédée de la mention « lu et approuvé »)</u>

Mandat de Prélèvement SEPA

Référence unique de Mandat (n° INE de l'étudiant) :

[illegible]

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'ESCOM (l'Ecole Supérieure de Chimie Organique et Minérale) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'ESCOM.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Les prélèvements seront effectués aux dates indiquées sur la facture, pour vous permettre, le cas échéant, d'approvisionner votre compte ou de faire suspendre le prélèvement en cas de désaccord.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Merci de renvoyer cet imprimé, rempli et signé, à l'ESCOM, obligatoirement accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

Nom et adresse du débiteur :

Nom / Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Compte à débiter (joindre un RIB) :

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number) :

[illegible]

Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code :

[illegible]

Nom et prénom de l'étudiant :

S.V.P. *encercler la classe concernée* : 1^{ère} Année 2^{ème} Année 3^{ème} Année 4^{ème} Année 5^{ème} Année

Nom et adresse du créancier (joindre un RIB) :

ESCOM

1, allée du réseau Jean-Marie Buckmaster
60200 COMPIEGNE

Identifiant Créancier SEPA (ICS) : **FR12ZZZ418058**

Type de paiement :

Paieement récurrent / répétitif (d'octobre à janvier) ☐Païement ponctuel (1 fois en octobre) ☐

Lieu : _____ Date : _____ Signature : _____